

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2010

FINANCES

Demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère pour l'acquisition d'un abri bus

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil général pour le financement de cet abri bus

MONTANT DE LA DEPENSE	8 634.49€ HT
Subvention du Conseil général	3 000.00 €
Reste à la charge de la commune	5 634.49 €

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités afin de faire exécuter les travaux

PRECISE que le choix de l'abri sera validé dans une prochaine délibération

Réalisation d'un diagnostic du réseau d'éclairage public - demande de subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

APPROUVE le besoin de faire réaliser un diagnostic du réseau d'éclairage public existant

APPROUVE le lancement d'une consultation auprès de cabinets spécialisés

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'ADEME, la région Rhône Alpes et le SE 38

Délibération relative au financement de travaux sur le réseau électrique réalisé par le SE 38 : Mutation du transformateur et renforcement BT « poste Quai Jacquard »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement prévisionnel de l'opération à savoir :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL Inclus les frais de maîtrise d'ouvrage	79 742 € TTC
FINANCEMENTS EXTERNES	64 428 €
PARTICIPATION PREVISIONNELLE	15 314 €
- frais de maîtrise d'ouvrage	- 2 881 € - 12 433€
- contribution aux investissements	

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de:

12 433 € pour un paiement comptant en 2 versements : acompte de 80% puis solde.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour autoriser le SE 38 à réaliser les études détaillées pour ce projet

PRECISE que la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 (soit 2 881 € TTC) sera appelée en début d'année suivant la réception des travaux.

BP EAU : Délibération relative à l'admission en non valeur de produits irrécouvrables

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et « 0 abstention »,

ADMET en non valeur les produits la liste suivante dressée par Monsieur le Receveur

Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
GELIOT Stéphane (2006)	331.12 €	Surendettement et décision effacement de la dette
GELIOT Stéphane (2005)	296.75 €	Surendettement et décision effacement de la dette
	627.87 €	

DECIDE que l'admission en non valeur de ces titres se fera par émission d'un mandat à l'article 654 « pertes sur créances recouvrables » pour un montant de 627.87 €

PRECISE qu'il ne s'agit pas d'une annulation de la dette ; le recouvrement pouvant être repris par le débiteur, à tout moment.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 14 voix pour » ; « 3 voix contre » et « 2 abstentions »,

AUTORISE Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1983 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint technique 2ème classe.

DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique 2ème classe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer un contrat cadre d'action sociale mutualisé au profit du personnel territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

CHARGE le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

PRECISE que les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure de marché public négocié engagé par le CDG. La commune pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

PRECISE que les contrats auront les caractéristiques essentielles suivantes :

- lot 1 : Protection santé complémentaire
- lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- lot 3 : Garantie dépendance

La durée du contrat est fixée à 5 ans, à effet du 01/01/2011. Reconduction possible par période annuelle et dans la limite d'une fois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FONCIER-URBANISME-REGLEMENTATION

Adaptation mineure du PLU au profit de Monsieur FEVRIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE par, adaptation mineure au PLU, Monsieur FEVRIER Joseph à réaliser le projet du PC n°038 194 10 20012 à savoir la construction d'une annexe à sa maison en limite de la voirie publique.

Intervention à l'acte de cession AFECA/BUDILLON RABATEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de cession entre la société AFECA et la société BUDILLON RABATEL et à signer tous les documents afférents.

Délibération relative à la convention avec la commune de Rives sur la répartition des charges des écoles publiques pour l'année scolaire 2009-2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 9 voix pour » ; « 8 voix contre » et « 2 abstentions »,

ACCEPTTE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Rives pour la participation aux dépenses de fonctionnement induits par la prise en charge dans les écoles publiques rivoises d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

Tirage au sort du jury d'assises pour l'année 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

VALIDE le tirage au sort

N° ordre Liste électorale	Nom Prénom	Date de naissance	Adresse
62	BALLY Jean-Claude	29/06/1951	295, Route de Tullins
783	KOZMIN Olivier	01/07/1963	120, rue Pascal
789	LACOUR ép CHAMBARD Jeanne	30/10/1929	355, rue Albert Reynier
1230	RICHARD Christine	02/10/1948	300, rue Paul Bert
1111	PELLERIN ép LEPIED Jeannine	02/01/1954	5, Le Clos de Genon
956	MICHALLET Fabienne	16/07/1976	1175, rue Paul Bert